

**CALCUL DE LA PART FIXE DE LA REDEVANCE VERSEE PAR LE FERMIER  
AU TITRE DE L'OCCUPATION DES LOCAUX**

Années	Fonctionnement (réalisé)		Investissement (Réalisé)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2014	27 344,54 €	57 974,85 €	13 679,50 €	9 356,31 €
2015	32 288,11 €	50 849,68 €	16 483,71 €	9 646,19 €
2016	20 534,91 €	40 593,37 €	21 599,30 €	12 432,52 €
2017	47 119,27 €	57 093,17 €	16 977,92 €	15 167,78 €
2018	28 880,05 €	44 153,83 €	10 004,02 €	7 811,14 €
2019	34 126,71 €	54 777,99 €	11 451,26 €	8 193,88 €
2020	34 147,97 €	55 435,71 €	12 273,94 €	9 327,49 €

**Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement comprennent les fluides, l'entretien des locaux (réparation, contrat de maintenance climatisation, chambre froide, porte automatique), les frais de personnel dédié à l'entretien, les taxes (CFE, taxes foncières, impôts sur les sociétés), les assurances, les dotations aux amortissements, le remboursement des intérêts d'emprunt, le virement à la section d'investissement pour équilibrer le budget

Les recettes de fonctionnement sont composées des sommes payées par les familles ou les ayants au titre de l'occupation des salons ou casiers réfrigérés et du report de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1

**Investissement**

Les dépenses d'investissement comprennent les annuités d'emprunt (capital), les investissements en matériel, équipements...

Les recettes d'investissement sont composées du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Dans le cadre du contrat de concession, le fermier prendra en charge toutes les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des locaux (ménage, réparations - hormis les grosses réparations concernant la structure du bâtiment, le clos et le couvert, les réseaux en copropriété, les branchements et assainissements, l'étanchéité -), les assurances, les frais de personnel, les taxes (CFE et impôts sur les sociétés).

En conséquence les dépenses restant à charge de la communauté de communes sont les suivantes (basées sur les dépenses 2021)

Taxes foncières	1 102,00 €
Annuité d'emprunt :	
Capital	9 016,56 €
Intérêts	4 230,85 €
Amortissement	6 070,00 €
Assurance	110,00 €
Virement section inv.	3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>23 529,41 €</b>
Montant minimum	25 000,00 €

(propriétaire)

A cette somme, il convient de prévoir un montant complémentaire afin de provisionner d'éventuelles dépenses relatives à de grosses réparations.